



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Date d'affichage : 24 juin 2026

Direction générale

CB

OBJET : FERMETURE PROVISOIRE POUR LE PUBLIC DU 24 JUIN 2026 AU 6 JUILLET 2026 INCLUS DE L'EQUIPEMENT LA FABRIK

LE MAIRE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu le Code de l'urbanisme,

CONSIDERANT

Que pour des raisons techniques, l'équipement la FabriK doit être fermé pour des raisons techniques,

Que cette fermeture est effective du 24 juin au 6 juillet 2026 inclus,

ARRETE

Article 1 : L'équipement « La FabriK », sis 74 rue de la Fosse-aux-Astres 92390, est fermé au public pour des raisons techniques à compter du 24 juin 2026 au 6 juillet 2026 inclus.

PRECISE :

Que le présent arrêté sera exécutoire dès qu'il aura été affiché et transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 C.R.P.A).

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télerecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Que le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le **24 JUIN 2026**



Pascal PELAIN
Maire de Villeneuve-la-Garenne
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris
Conseiller Régional d'Île-de-France

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops.